

LE SYNDICAT NATIONAL D'UNIFOR VA :

1. Encourager toutes les sections locales à charte d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales à charte de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

PARCE QUE :

- Le Conseil canadien se déroule plus facilement lorsque les résolutions sont formulées et présentées correctement; et
- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur les résolutions pour savoir qu'elles proviennent d'une section locale à charte et qu'elles ont été approuvées par ses membres; et
- Unifor doit faire traduire, imprimer et gérer plusieurs résolutions.

SOUMISE PAR LA SECTION LOCALE 1111 D'UNIFOR

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste



*Apposer le
sceau de la
section
locale si
disponible*